



Réduisez vos charges de **copropriété**

Plus de 15 000 résidences ont fait confiance à Hellio partout en France pour accompagner leurs projets énergétiques.

- + Assistance à maîtrise d'ouvrage et rénovation globale
- + Travaux pris en charge jusqu'à 100 %
- + Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- + Projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)
- + Audit énergétique
- + Négociation de vos contrats de fourniture d'énergie



**Votre
énergie
a de l'impact**
hellio

Loi Climat : HELLIO vous accompagne dans la mise en conformité de vos copropriétés

Afin de lutter contre les passoires énergétiques, la loi Climat et résilience a mis en place de nouvelles mesures pour encourager la rénovation énergétique des copropriétés. Elles auront l'obligation de réaliser un projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) ainsi qu'un diagnostic de performance énergétique (DPE) selon un calendrier précis :

Obligations selon la taille de la copropriété

	Élaboration d'un PPPT	Réalisation d'un DPE collectif
Moins de 50 lots	2025	2026
Entre 50 et 200 lots	2024	2025
Plus de 200 lots	2023	2024



Notre accompagnement personnalisé

Hellio propose un accompagnement dédié afin de mettre en conformité vos copropriétés vis-à-vis de leurs obligations.

- ✓ Analyse du bâti et des équipements de l'immeuble
- ✓ Réalisation d'un DPE



Élaboration d'un PPPT

DPE collectif réalisé

Vous pouvez également réaliser en supplément un audit énergétique servant de base pour un projet de rénovation globale (MaPrimeRénov').

Bénéficiez d'une AMO pour vos travaux en copropriété

Depuis 2021, un syndicat de copropriétaires peut demander et obtenir MaPrimeRénov'. Cette prime, cumulée avec celle des CEE vous permet de faire baisser le coût des travaux de rénovation globale au maximum. Hellio accompagne votre copropriété avec ses partenaires AMO, obligatoires pour profiter de MaPrimeRénov'.

Comment en bénéficier ?

- 1** Vous nous envoyez votre audit énergétique*
- 2** Après étude de votre dossier, nous revenons vers vous avec les scénarios et estimations des aides afin de déterminer ensemble ce qui conviendra le mieux à la résidence
- 3** Nous vous assistons tout au long de la rénovation avec un de nos partenaires AMO

*Vous n'avez pas d'audit énergétique ? Nous vous envoyons un devis AMO incluant en phase 1 l'audit



Hellio prend en main l'ensemble du projet, et optimise son financement en mobilisant toutes les solutions cumulables. Parmi elles, les Certificats d'Économies d'Énergie et leur prime CEE permettent de compléter le montant de l'Anah.

Exemple de projet

pour atteindre **35 %** de gain énergétique

Travaux entrepris

(incluant la maîtrise d'oeuvre) :

- > Isolation des toits-terrasses
- > Isolation des murs par l'extérieur
- > Remplacement des menuiseries
- > Mise en place de robinets thermostatiques

Total des travaux

1 672 000 € HT

1 763 960 € TTC

- 809 500 € d'aides

> Prime CEE : 291 500 €

> MaPrimeRénov' incluant :

25 % du montant des travaux : **418 000 €**

Bonus bâtiment basse consommation : **100 000 €**

Reste à charge pour la copropriété :

862 500 € HT

Ou 4 312,5 € par copropriétaire

dont un retour sur investissement entre 5 et 7 ans avec un financement possible pour échelonner le paiement

L'éco-prêt à taux zéro est un prêt collectif destiné à financer des travaux d'économies d'énergie. Accessible seulement aux résidences principales de plus de 2 ans avec un minimum de gain énergétique de 35 %. **En 2022, il peut atteindre 50 000 € par logement, avec une durée de remboursement de 20 ans maximum.**

Bénéficiez de travaux pris en charge jusqu'à 100 %

Calorifugeage

Le calorifugeage désigne l'isolation des réseaux de tuyaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les parties communes non chauffées. Elle permet d'améliorer la salubrité des parties communes, ainsi que de diminuer les charges de la copropriété.

- Isolant de classe 4
- Laine de roche et coquille PVC

Jusqu'à 15 % de réduction des charges de chauffage

Isolation des vannes

L'isolation des points singuliers consiste à isoler les vannes, robinets, réducteurs, compteurs présents en chaufferie et sous-station. L'isolation est réalisée en posant des matelas amovibles de laine minérale revêtus d'un tissu technique.

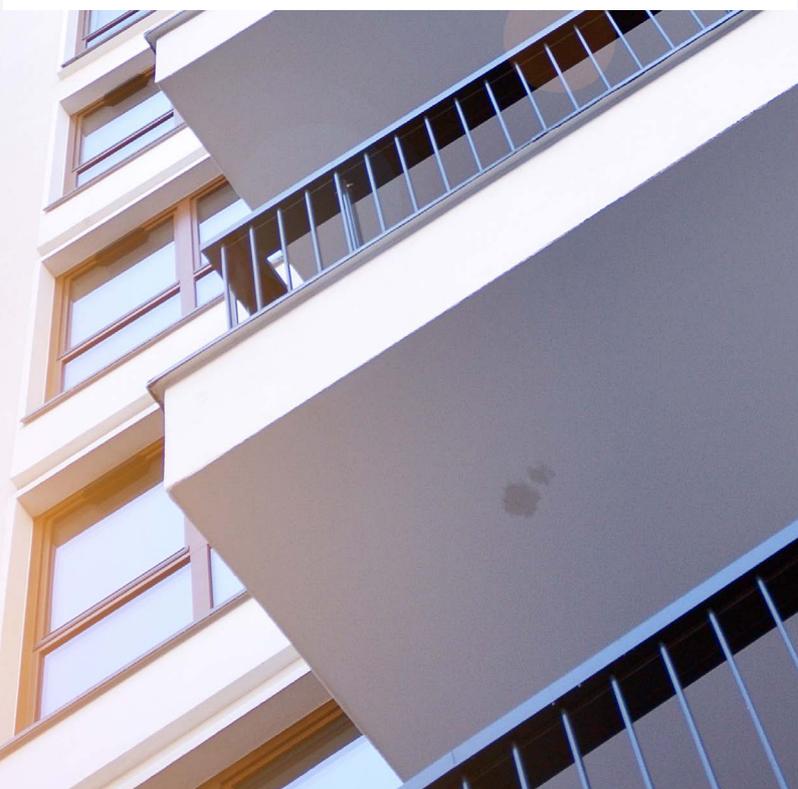
- Cette opération est un excellent complément au calorifugeage

Jusqu'à 15 % de déperditions en moins dans la chaufferie



Comment ça marche ?

- 1 Hellio réalise une qualification durant un bref échange avec vous, pour évaluer vos besoins
- 2 Nous mandatons un expert Hellio ou partenaire pour réaliser une visite technique qui débouchera sur un devis financé jusqu'à 100 %
- 3 Hellio vous accompagne sur la partie conseil et financement, et vous donne l'assurance de travailler avec des professionnels qualifiés
- 4 Nous garantissons un financement optimal sous forme de remise sur votre facture, ou sous forme de prime qui vous est directement reversée





Isolation
des combles



Isolation des
planchers-bas



Remplacement
de chaudière



Isolation des
murs par
l'extérieur



Isolation des toi-
tures-terrasses



Installation de
lampes à LED

Hellio Copropriété en chiffres

♥ **Plus de 15 000**
copropriétés nous ont fait
confiance depuis 2017

★ **100 millions d'€**
de travaux financés
depuis 2017

👍 **Jusqu'à 100 %**
de financement
sur certains postes
travaux, et 50 % sur
une rénovation globale

➔ **Plus de 35 %**
de gain énergétique avec
un accompagnement
bouquet travaux et
son financement

**Pour découvrir
l'ensemble de nos solutions,
rendez-vous sur :**

copropriete.hellio.com

Découvrez l'ensemble de nos web-conférences
Hellio sur notre chaîne Youtube :



RGE

Unis
Les professionnels
de l'immobilier

SOCOTEC
ISO 9001



Hellio, expert en maîtrise de l'énergie

Hellio compte 15 ans d'actions majeures pour aider les ménages à faire des économies d'énergie. Nos équipes d'experts s'engagent auprès des copropriétés pour leur proposer les meilleures solutions afin de réduire leurs charges : accompagnement AMO sur la rénovation globale, mise en conformité vis-à-vis des obligations liées à la loi Climat, travaux financés jusqu'à 100 %, négociation du contrat d'énergie...



Hellio accompagne vos copropriétés sur toute la chaîne d'économie d'énergie



Évaluation du besoin

- + Audit énergétique
- + Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- + Projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)



Réalisation des travaux

- + Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation globale
- + Travaux pris en charge jusqu'à 100 %



Financement

- + Obtention de toutes les aides
- + Financement du reste à charge
- + Avance sur les frais

Votre énergie a de l'impact

hellio

Contactez votre conseiller expert en efficacité énergétique

01 84 80 06 71



habitatcollectif@hellio.com



copropriete.hellio.com

